

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2026

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés

31 mars 2026

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État consolidé de la situation financière 1

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds 2

État consolidé des gains de réévaluation 3

État consolidé des résultats 4

État consolidé des flux de trésorerie 5

Notes complémentaires 6-26

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes 27

Annexe 2 - Analyse des dépenses 28

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement) 29

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, comme précisé dans la note 2 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction. Les membres du conseil d'administration se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Collège auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Michel Doucet
Vice-président - Services corporatifs
Le 3 juin 2026



Sylvain Lamontagne
Directeur aux Ressources financières
Le 3 juin 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

www.bakertilly.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et les états consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2026, ainsi que de son résultat d'opération consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

Sudbury, Ontario
Le 3 juin 2026

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	27 769 982 \$	27 935 409 \$
Débiteurs (note 3)	25 375 015	15 164 499
Frais payés d'avance	1 917 323	2 232 960
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	<u>349 000</u>	<u>331 000</u>
	55 411 320	45 663 868
Placements (note 4)	15 416 936	14 404 554
Immobilisations (note 6)	92 245 887	88 985 708
Débiteur à long terme (note 7)	<u>2 448 168</u>	<u>2 797 569</u>
	<u>165 522 311 \$</u>	<u>151 851 699 \$</u>
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	24 246 863 \$	21 236 589 \$
Apports reportés - Dépenses des périodes subséquentes (note 10)	13 386 503	11 009 006
Versements à court terme sur la dette à long terme	<u>567 000</u>	<u>539 000</u>
	38 200 366	32 784 595
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 17)	2 642 566	2 337 066
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	67 643 704	64 080 284
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	944 890	913 820
Dette à long terme (note 12)	<u>5 954 217</u>	<u>6 521 489</u>
	115 385 743	106 637 254
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Exploitation	19 666 255	17 808 889
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(2 642 566)	(2 337 066)
Indemnités de vacances	<u>(5 328 163)</u>	<u>(4 417 391)</u>
	11 695 526	11 054 432
Investis en immobilisations	17 136 076	16 931 115
Affectations d'origine interne (note 13)	10 800 000	6 800 000
Fonds de dotation (note 14)	<u>9 093 513</u>	<u>8 943 727</u>
	48 725 115	43 729 274
Gains de réévaluation cumulés	<u>1 411 453</u>	<u>1 485 171</u>
	50 136 568	45 214 445
	<u>165 522 311 \$</u>	<u>151 851 699 \$</u>
Éventualités (note 15)		
Engagements (note 16)		

Au nom du conseil:



Présidente du conseil d'administration



Président du Collège

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				2025
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 5)	<u>Affectations d'origine interne</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	11 054 432 \$	16 931 115 \$	8 943 727 \$	6 800 000 \$	43 729 274 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	6 041 356	(1 195 301)	-	-	4 846 055
Investis en immobilisations	(860 990)	860 990	-	-	-
Contribution au fonds de dotation	-	-	149 786	-	149 786
Remboursement de la dette à long terme	(539 272)	539 272	-	-	-
Virements interfonds (note 13)	<u>(4 000 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 000 000</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>11 695 526 \$</u>	<u>17 136 076 \$</u>	<u>9 093 513 \$</u>	<u>10 800 000 \$</u>	<u>48 725 115 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>1 485 171</u> \$	<u>850 794</u> \$
Gains non réalisés sur les placements	561 926	648 857
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Gains réalisés sur les placements	<u>(635 644)</u>	<u>(14 480)</u>
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	<u>(73 718)</u>	<u>634 377</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u><u>1 411 453</u></u> \$	<u><u>1 485 171</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Revenus (voir annexe 1)		
Subventions	103 351 686 \$	70 034 136 \$
Frais de scolarité	33 005 093	24 884 239
Contrats de formation	674 808	682 630
Contrats de services	9 449 490	8 829 400
Entreprises auxiliaires	1 722 498	1 749 731
Autres recettes	3 821 583	4 356 196
Amortissement des apports reportés		
- immobilisations	<u>4 634 675</u>	<u>4 201 230</u>
	<u>156 659 833</u>	<u>114 737 562</u>
Dépenses (voir annexe 2)		
Salaires et avantages sociaux	79 709 994	72 541 923
Services professionnels	33 334 200	11 159 612
Autres dépenses	8 113 432	4 970 292
Loyer	7 505 001	6 711 102
Services publics et entretien	6 407 798	5 130 983
Amortissement	5 798 906	4 922 604
Fournitures et matériel	5 186 942	2 723 934
Frais de voyage	2 073 065	1 735 700
Entreprises auxiliaires	2 064 183	1 915 194
Intérêt et assurance	1 093 719	1 021 720
Télécommunication	412 961	444 041
Location	<u>113 577</u>	<u>158 404</u>
	<u>151 813 778</u>	<u>113 435 509</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>4 846 055 \$</u>	<u>1 302 053 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 846 055 \$	1 302 053 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(4 634 675)	(4 201 230)
Amortissement des immobilisations	<u>5 798 906</u>	<u>4 922 604</u>
	<u>6 010 286</u>	<u>2 023 427</u>
 Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	(10 210 516)	(3 919 256)
Frais payés d'avance	315 637	755 115
Créditeurs et frais courus	3 010 273	3 728 507
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	305 500	350 631
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	31 070	30 048
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>2 377 498</u>	<u>1 829 652</u>
	<u>1 839 748</u>	<u>4 798 124</u>
 Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(1 086 100)	(458 030)
Diminution du débiteur à long terme	<u>331 401</u>	<u>314 790</u>
	<u>(754 699)</u>	<u>(143 240)</u>
 Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations	<u>(9 059 085)</u>	<u>(8 361 058)</u>
 Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(539 272)	(587 538)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	8 198 095	3 567 301
Contribution au fonds de dotation	<u>149 786</u>	<u>100 000</u>
	<u>7 808 609</u>	<u>3 079 763</u>
 Diminution de l'encaisse	(165 427)	(626 411)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>27 935 409</u>	<u>28 561 820</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>27 769 982</u></u> \$	<u><u>27 935 409</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

Le Collège Boréal est un leader francophone qui offre des formations et des services de qualité reconnue à des clientèles diversifiées. Il catalyse le développement durable des collectivités et des communautés à l'échelle local jusqu'à l'international.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les frais de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les autres recettes sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins, amélioration du terrain et terrains de stationnement	25 ans
Améliorations locatives	5, 10 et 20 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel d'enseignement	8 ans
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	26 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations légales associées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle résultant de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de son utilisation normale.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif associé à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est évalué en fonction de la meilleure estimation du montant nécessaire pour remédier l'immobilisation à la date des états financiers consolidés, dans la mesure où tous les critères de comptabilisation sont remplis. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une obligation légale pour le Collège d'engager des coûts en rapport avec une immobilisation corporelle spécifique, lorsque la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif s'est déjà produit, lorsque des avantages économiques devront être abandonnés afin de remédier l'immobilisation et lorsqu'une estimation raisonnable de ce montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables à la remise en état de l'obligation liée à la mise hors service de l'actif, sur la base des informations les plus fiables disponibles à la date de clôture applicable.

Lorsqu'un passif relatif à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un ajustement correspondant de l'immobilisation corporelle correspondante est également comptabilisé. Les coûts de mise hors service des immobilisations corporelles capitalisés sont également amortis simultanément sur la même base que l'actif sous-jacent auquel ils se rapportent.

Lors de la remise en état, le Collège décomptabilise le passif qui a été établi. Dans certaines circonstances, des gains ou des pertes peuvent être encourus lors du règlement, liés à l'évaluation continue du passif et aux estimations correspondantes qui ont été faites et qui sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont évalués à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation qui intègrent des données de marché observables. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Débiteurs

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes clients, étudiants et autres	16 231 978 \$	13 156 156 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>1 818 398</u>	<u>1 441 897</u>
	14 413 580	11 714 259
Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	9 808 075	2 415 576
Taxe de vente harmonisée	<u>1 153 360</u>	<u>1 034 664</u>
	<u>25 375 015 \$</u>	<u>15 164 499 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

4. Placements

	2026		2025	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	250 925 \$	250 925 \$	1 212 658 \$	1 212 658 \$
Obligations corporatives	3 664 994	3 618 079	5 665 732	5 750 819
Actions canadiennes	1 171 714	1 556 235	1 431 501	1 809 495
Actions américaines	1 145 306	1 471 905	515 504	903 704
Actions étrangères	994 550	1 217 275	1 058 374	1 411 020
Placements alternatifs	<u>2 706 047</u>	<u>3 175 939</u>	<u>737 609</u>	<u>872 092</u>
	9 933 536	11 290 358	10 621 378	11 959 788
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 0,50 % à 4,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2051	<u>4 071 947</u>	<u>4 126 578</u>	<u>2 298 005</u>	<u>2 444 766</u>
	<u><u>14 005 483</u></u> \$	<u><u>15 416 936</u></u> \$	<u><u>12 919 383</u></u> \$	<u><u>14 404 554</u></u> \$

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêt et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
Notes complémentaires
31 mars 2026

5. Fonds de dotation

	2026					2025
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
État de la situation financière						
Actif						
Placements	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 324 786</u>	<u>\$ 9 093 513</u>	<u>\$ 8 943 727</u>
Soldes de fonds						
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 324 786</u>	<u>\$ 9 093 513</u>	<u>\$ 8 943 727</u>
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus						
Contribution - Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-	-
Contribution	-	-	-	149 786	149 786	100 000
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>175 000</u>	<u>8 943 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>\$ 593 622</u>	<u>\$ 2 880 163</u>	<u>\$ 324 786</u>	<u>\$ 9 093 513</u>	<u>\$ 8 943 727</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

5. Fonds de dotation (suite)

	2026					2025
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 420 610 \$	97 515 \$	450 628 \$	16 185 \$	1 984 938 \$	1 864 356 \$
Revenus de placements, nets des dépenses de placements et frais administratifs	474 201	53 163	257 940	3 819	789 123	432 144
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 651) (2025 - 430)	(204 138)	-	-	-	(204 138)	(186 625)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 73) (2025 - 48)	-	(22 886)	-	-	(22 886)	(20 923)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 354) (2025 - 234)	-	-	(111 039)	-	(111 039)	(101 514)
Bourses attribuées - Autres (nombre total 1) (2025 - 1)	-	-	-	(2 500)	(2 500)	(2 500)
Solde de clôture	<u>1 690 673 \$</u>	<u>127 792 \$</u>	<u>597 529 \$</u>	<u>17 504 \$</u>	<u>2 433 498 \$</u>	<u>1 984 938 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

6. Immobilisations

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 488 334 \$	- \$	5 488 334 \$	5 488 334 \$
Chemins, améliorations du terrain et terrains de stationnement	2 555 226	2 099 345	455 881	487 850
Améliorations locatives	22 279 777	12 078 515	10 201 262	7 841 952
Bâtiments	119 276 071	51 952 227	67 323 844	68 056 053
Matériel informatique	7 961 625	7 864 956	96 669	167 290
Logiciels	3 177 092	2 070 779	1 106 313	1 289 089
Matériel de bureau	5 751 957	4 869 874	882 083	800 110
Matériel d'enseignement	27 136 421	21 201 009	5 935 412	4 066 066
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	854 711	98 622	756 089	788 964
	<u>194 481 214 \$</u>	<u>102 235 327 \$</u>	<u>92 245 887 \$</u>	<u>88 985 708 \$</u>

7. Débiteur à long terme

	2026	2025
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité relié au campus de Timmins, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	2 797 168 \$	3 128 569 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	<u>349 000</u>	<u>331 000</u>
	<u>2 448 168 \$</u>	<u>2 797 569 \$</u>

8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 5 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2026 et 2025, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoiteurs et frais courus

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	14 623 311 \$	12 843 337 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	4 295 389	3 975 861
Indemnités de vacances	<u>5 328 163</u>	<u>4 417 391</u>
	<u>24 246 863 \$</u>	<u>21 236 589 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

10. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026					2025
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobili- sations	Fonds de bourses - dotation	Fonds de bourses - autres	Total	Total
Solde d'ouverture	8 374 774 \$	59 643 \$	1 542 064 \$	1 032 525 \$	11 009 006 \$	9 179 353 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	5 165 670	250 000	701 855	702 734	6 820 259	7 431 555
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(3 421 441)</u>	<u>(260 000)</u>	<u>(584 453)</u>	<u>(176 868)</u>	<u>(4 442 762)</u>	<u>(5 601 902)</u>
Solde de clôture	<u>10 119 003 \$</u>	<u>49 643 \$</u>	<u>1 659 466 \$</u>	<u>1 558 391 \$</u>	<u>13 386 503 \$</u>	<u>11 009 006 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

10. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde d'ouverture	64 080 284 \$	64 714 213 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	8 198 095	3 567 301
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(4 634 675)</u>	<u>(4 201 230)</u>
Solde de clôture	<u>67 643 704 \$</u>	<u>64 080 284 \$</u>

11. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les états financiers consolidés du Collège comprennent des obligations de mise hors service d'actifs pour des substances désignées dont la présence est confirmée/présumée dans les bâtiments appartenant au Collège ou loués par lui, lorsqu'il a été déterminé que le Collège est responsable de l'assainissement des substances désignées. Les coûts de mise hors service de l'actif sont amortis selon la méthode linéaire sans actualisation. Le passif devrait être réglé à une date future indéterminée.

Au 31 août 2023, la totalité des passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

Voici un rapprochement de la charge comptable globale du passif au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	913 820 \$	883 772 \$
Augmentation du passif rendant compte de l'évolution de l'estimation des passifs	<u>31 070</u>	<u>30 048</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	<u>944 890 \$</u>	<u>913 820 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

12. Dette à long terme

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié au campus de Timmins, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	3 759 303 \$	4 091 306 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié à la résidence, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>2 761 914</u>	<u>2 969 183</u>
	6 521 217	7 060 489
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>567 000</u>	<u>539 000</u>
	<u><u>5 954 217</u></u> \$	<u><u>6 521 489</u></u> \$

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2027	567 000 \$
2028	597 000
2029	628 000
2030	661 000
2031	695 000
Exercices subséquents	<u>3 373 217</u>
	<u><u>6 521 217</u></u> \$

13. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Les soldes de fonds avec affectation d'origine interne ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé un virement interfonds de 4 000 000 \$ (2025 - nul) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le campus de Toronto et pour le projet du Centre récréatif, éducatif et sportif de Boréal (CRESB). Le solde accumulé en fin d'exercice est de 10 800 000 \$ soit 2 800 000 \$ pour le campus de Toronto et 8 000 000 \$ pour le projet du Centre récréatif, éducatif et sportif de Boréal (CRESB).

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

14. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

15. Éventualités

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

16. Engagements

Contrats de location et de construction

En date du 31 mars 2026, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et des contrats de construction. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Construction</u>	<u>Total</u>
2027	7 201 344 \$	2 423 719 \$	9 625 063 \$
2028	6 697 834	-	6 697 834
2029	6 742 328	-	6 742 328
2030	6 734 518	-	6 734 518
2031	10 828 122	-	10 828 122
Par la suite	<u>64 490 501</u>	<u>-</u>	<u>64 490 501</u>
	<u>102 694 647 \$</u>	<u>2 423 719 \$</u>	<u>105 118 366 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2026				2025
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés parentaux	Total du passif	Total du passif
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	925 000 \$	1 979 000 \$	265 566 \$	3 169 566 \$	2 677 066 \$
Valeur de l'actif	(193 000)	-	-	(193 000)	(161 000)
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amorties	11 000	(345 000)	-	(334 000)	(179 000)
Passif total	743 000 \$	1 634 000 \$	265 566 \$	2 642 566 \$	2 337 066 \$

Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2026				2025
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges (recouvrements) au titre des avantages au cours de l'exercice	122 000 \$	176 000 \$	(7 501) \$	290 499	368 631 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	55 000	-	56 000	57 000
Pertes actuarielles amorties (gains actuariels amortis)	(2 000)	105 000	-	103 000	78 000
Charges totales	121 000 \$	336 000 \$	(7 501) \$	449 499 \$	503 631 \$

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, le Collège a cotisé 10 099 959 \$ (2025 - 10 042 615 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 5 138 577 \$ (2025 - 5 068 090 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2026 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 6 700 000 000 \$.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2026 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,50 % (2025 - 3,20 %).

b) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2026 (2025 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 5,91 % par année en 2026 (2025 - 5,91 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2026 (2025 - 4,00 %).

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2026 (2025 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2026 (2025 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquièrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

b) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

17. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés (suite)

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie - sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 3,50 % (2025 - 3,50 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 1,00 % en 2026 et 1,00 % par la suite (2025 - 1,00 % en 2025 et 1,00 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,00 % en 2026 et 1,00 % par la suite (2025 - 1,00 % en 2025 et 1,00 % par la suite)

18. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

18. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur (suite)

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2026

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	250 925 \$	- \$	- \$	250 925 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 618 079	-	3 618 079
Actions canadiennes	-	1 556 235	-	1 556 235
Actions américaines	-	1 471 905	-	1 471 905
Actions étrangères	-	1 217 275	-	1 217 275
Placements alternatifs	-	3 175 939	-	3 175 939
Obligations gouvernementales canadiennes	<u>-</u>	<u>4 126 578</u>	<u>-</u>	<u>4 126 578</u>
Total	<u>250 925 \$</u>	<u>15 166 011 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>15 416 936 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2026, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 416 099 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 416 099 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

18. Instruments financiers (suite)

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 24 246 863 \$ (2025 - 21 236 589 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintenir une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et payer l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 25 375 015 \$ (2025 - 15 164 499 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque du prix. Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2026, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 182 537 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 182 537 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2026

18. Instruments financiers (suite)

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Subventions		
Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité	42 090 231 \$	40 602 219 \$
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, Gestionnaires de système de services	37 492 018	9 963 232
Ministères provinciaux	7 665 378	8 165 561
Ministères fédéraux	<u>16 104 059</u>	<u>11 303 124</u>
	<u>103 351 686</u>	<u>70 034 136</u>
Frais de scolarité		
Étudiants canadiens - temps plein	5 080 537	3 540 137
Étudiants canadiens - temps partiel	2 996 082	2 135 793
Étudiants internationaux- temps plein	19 118 178	15 284 190
Étudiants internationaux - temps partiel	191 014	179 809
Autres frais auxiliaires	<u>5 619 282</u>	<u>3 744 310</u>
	<u>33 005 093</u>	<u>24 884 239</u>
Contrats de formation	<u>674 808</u>	<u>682 630</u>
Contrats de services	<u>9 449 490</u>	<u>8 829 400</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>1 722 498</u>	<u>1 749 731</u>
Autres recettes		
Dons	232 846	171 636
Produits de cours	30 726	84 277
Location de locaux	976 691	629 984
Placements	1 418 269	1 687 907
Frais d'admission international et autres	<u>1 163 051</u>	<u>1 782 392</u>
	<u>3 821 583</u>	<u>4 356 196</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>4 634 675</u>	<u>4 201 230</u>
Total	<u><u>156 659 833</u></u> \$	<u><u>114 737 562</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Salaires et avantages sociaux		
Salaires scolaire	26 132 480 \$	23 652 948 \$
Salaires soutien	20 779 792	19 415 219
Salaires cadre	18 226 279	16 020 097
Avantages sociaux	14 571 443	13 453 659
	<u>79 709 994</u>	<u>72 541 923</u>
Services professionnels		
Services contractuels	6 239 738	6 324 803
Publicité et promotions	2 457 224	1 953 253
Services contractuels GSS	23 506 997	1 921 793
Service de sécurité	557 027	513 983
Services contractuels - enseignement	217 970	232 219
Perfectionnement professionnel	355 244	213 561
	<u>33 334 200</u>	<u>11 159 612</u>
Loyer	<u>7 505 001</u>	<u>6 711 102</u>
Services publics et entretien		
Entretien édifices	2 276 719	1 960 229
Entretien équipement	2 562 453	1 740 862
Services publics	1 568 626	1 429 892
	<u>6 407 798</u>	<u>5 130 983</u>
Autres dépenses		
Bourses	2 390 501	2 491 377
Allocations	5 206 307	2 001 831
Mauvaises créances	394 746	259 398
Autres dépenses	-	121 186
Impôt fonciers	121 878	96 500
	<u>8 113 432</u>	<u>4 970 292</u>
Amortissement	<u>5 798 906</u>	<u>4 922 604</u>
Fournitures et matériel		
Matériels	3 942 998	1 707 638
Fournitures	1 243 944	1 016 296
	<u>5 186 942</u>	<u>2 723 934</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>2 064 183</u>	<u>1 915 194</u>
Frais de voyage	<u>2 073 065</u>	<u>1 735 700</u>
Intérêt et assurance		
Intérêt à long-terme	348 798	375 632
Intérêt et frais bancaires	494 370	371 563
Assurance	250 551	274 525
	<u>1 093 719</u>	<u>1 021 720</u>
Télécommunication	<u>412 961</u>	<u>444 041</u>
Location	<u>113 577</u>	<u>158 404</u>
Total	<u>151 813 778 \$</u>	<u>113 435 509 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2025</u>
Recettes	1 359 680 \$	164 003 \$	186 904 \$	11 911 \$	1 722 498 \$
Dépenses	<u>1 061 815</u>	<u>843 430</u>	<u>32 096</u>	<u>126 842</u>	<u>2 064 183</u>
Surplus (déficit)	<u>297 865 \$</u>	<u>(679 427) \$</u>	<u>154 808 \$</u>	<u>(114 931) \$</u>	<u>(341 685) \$</u>

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2025</u>
Recettes	1 392 882 \$	196 932 \$	143 645 \$	16 272 \$	1 749 731 \$
Dépenses	<u>1 004 398</u>	<u>764 368</u>	<u>24 192</u>	<u>122 236</u>	<u>1 915 194</u>
Surplus (déficit)	<u>388 484 \$</u>	<u>(567 436) \$</u>	<u>119 453 \$</u>	<u>(105 964) \$</u>	<u>(165 463) \$</u>